

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Cité Educative de Dijon - Convention à conclure entre l'Etat et la Ville pour la période 2022-2024

Monsieur LEHENOFF expose :

L'éducation est une des pierres angulaires de l'action publique à Dijon. La municipalité travaille avec ses nombreux partenaires pour offrir à ses enfants et ses jeunes les meilleures conditions d'apprentissage et de vie.

Ainsi la Ville a souhaité s'engager dans le dispositif « Cités éducatives » qui s'appuie sur une alliance de l'ensemble des acteurs dont la préfecture et l'éducation nationale. Pour ce faire, elle a déposé un dossier en vue de l'obtention d'une labellisation.

Le 29 janvier 2022, le comité interministériel des villes a labellisé 74 nouveaux territoires en cité éducative, dont la Ville de Dijon.

Le périmètre concerne les deux quartiers politique de la ville des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

L'objectif est de proposer aux enfants un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé de la prime enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active, selon les priorités suivantes :

- favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant,
- accompagner la parentalité,
- accompagner les enfants et les jeunes dans leurs différents temps de vie,
- agir sur la prévention santé-hygiène,
- réussir la transition numérique,
- mieux coordonner l'ensemble des parties prenantes,
- mieux communiquer.

Afin d'accompagner et de soutenir cette nouvelle dynamique territoriale, il est prévu la conclusion d'une convention entre l'État et la Ville pour les années 2022 à 2024. Cette convention prévoit que l'État versera à la Ville, une subvention annuelle de 450 000 € pour le financement de la cité éducative de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – approuver, pour l'année 2022, le versement par l'État, à la Ville de Dijon, d'une subvention de 450 000 € dans le cadre du dispositif « Cités éducatives » ;
- 2 - approuver le projet de convention à conclure entre l'État et la Ville dans ce cadre ;
- 3 - m'autoriser à signer ladite convention, annexée au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ